

Délégation de l'île de La Réunion
Pôle Offre de Soins

**Arrêté n° 11 /ARS-OI
portant modification d'une entreprise de transport sanitaire terrestre**

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE DE SANTE OCEAN INDIEN
Chevalier de la Légion d'honneur


- Vu** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination de Mme Chantal de SINGLY, Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Océan Indien ;
- Vu** la décision n°154/2012/DG/ARS-OI du 25 octobre 2012 portant délégation de signature ;
- Vu** le Code de la Santé Publique ;
- Vu** l'arrêté n°1607 DRASS/IS du 04 juin 2007 portant agrément de l'entreprise de transport sanitaire terrestre « AMBULANCE TAMATAVE » ;
- Vu** l'arrêté n°11/DRASS/IRS/TS du 23 juillet 2009 portant changement d'adresse d'une entreprise de transport sanitaire ;
- Vu** les statuts de la société modifiés ainsi que le courrier en date du 11 janvier 2013 du gérant, M. BELLON Samuel informant du changement de statut juridique et de la nouvelle dénomination sociale de son entreprise de transport sanitaire.

ARRETE

- Article 1^{er} : L'article premier de l'arrêté n° 11/DRASS/IRS/TS du 23 juillet 2009 est ainsi modifié :
Dénomination sociale : EURL AMBULANCE TAMATAVE
Le reste sans changement.
- Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Saint Denis, rue Félix Guyon 97400 SAINT DENIS dans le délai de deux mois à compter de sa parution ou notification.
- Article 3 : Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Océan Indien est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion.

Saint Denis, le

15 JAN 2013


La Directrice Générale
Le responsable du Pôle
Offre de Soins


Etienne BILLOT